

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DE L'OUTRE-MER,
DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
ET DE L'IMMIGRATION

**Arrêté du 5 décembre 2011 portant dissolution
de la brigade territoriale de Tramayes (Saône-et-Loire)**

NOR : IOCJ1132006A

Le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration,
Vu le code de la défense, partie réglementaire, III ;
Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles 15 et R. 15-22 à R. 15-26 ;
Vu la loi n° 2009-971 du 3 août 2009 relative à la gendarmerie nationale ;
Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement,

Arrête :

Article 1^{er}

La brigade territoriale de Tramayes (Saône-et-Loire) est dissoute à compter du 1^{er} janvier 2012. Corrélativement, les circonscriptions des brigades territoriales de Cluny, Dompierre-les-Ormes et Mâcon sont modifiées dans les conditions précisées en annexe.

Article 2

Les officiers, gradés et gendarmes des brigades territoriales de Cluny, Dompierre-les-Ormes et Mâcon exercent les attributions attachées à leur qualité d'officier ou d'agent de police judiciaire dans les conditions fixées aux articles R. 13 à R. 15-2 et R. 15-24 (1^o) du code de procédure pénale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 5 décembre 2011.

Pour le ministre et par délégation :
Le général de corps d'armée,
major général de la gendarmerie nationale,
L. MULLER

ANNEXE

BRIGADES TERRITORIALES	CIRCONSCRIPTION ACTUELLE	CIRCONSCRIPTION NOUVELLE
BT Cluny	Bergesserin Berzé-le-Châtel Blanot Bray Buffières Château Chériset Cluny Cortambert Curtil-sous-Buffières Donzy-le-National Donzy-le-Pertuis Flagy Jalogny La Vineuse Lournand Massilly Massy Mazille Salornay-sur-Guye Saint-André-le-Désert Saint-Vincent-des-Prés Sainte-Cécile Vitry-lès-Cluny	Bergesserin Berzé-le-Châtel Blanot Bourgvilain Bray Buffières Château Chériset Clermain Cluny Cortambert Curtil-sous-Buffières Donzy-le-National Donzy-le-Pertuis Flagy Jalogny La Vineuse Lournand Massilly Massy Mazille Salornay-sur-Guye Saint-André-le-Désert Saint-Point Saint-Vincent-des-Prés Sainte-Cécile Vitry-lès-Cluny
BT Dompierre-les-Ormes	Brandon Dompierre-les-Ormes La Chapelle-du-Mont-de-France Matour Montagny-sur-Grosne Montmelard Trambly Trivy	Brandon Dompierre-les-Ormes Germolles-sur-Grosne La Chapelle-du-Mont-de-France Matour Montagny-sur-Grosne Montmelard Saint-Léger-sous-la-Bussière Saint-Pierre-le-Vieux Tramayes Trambly Trivy
BT Tramayes	Bourgvilain Clermain Germolles-sur-Grosne Pierreclos	(dissolution)

BRIGADES TERRITORIALES	CIRCONSCRIPTION ACTUELLE	CIRCONSCRIPTION NOUVELLE
	Saint-Léger-sous-la-Bussière Saint-Pierre-le-Vieux Saint-Point Serrières Tramayes	
BT Mâcon	Berzé-la-Ville Bussières Charbonnières Charnay-lès-Mâcon Chevagny-les-Chevrières Davayé Fuissé Hurigny Igé La Roche-Vineuse Laizé Mâcon Milly-Lamartine Prissé Sancé Senozan Sologny Solutré-Pouilly Saint-Martin-Belle-Roche Varennes-lès-Mâcon Vergisson Verzé Vinzelles	Berzé-la-Ville Bussières Charbonnières Charnay-lès-Mâcon Chevagny-les-Chevrières Davayé Fuissé Hurigny Igé La Roche-Vineuse Laizé Mâcon Milly-Lamartine Pierreclos Prissé Sancé Senozan Serrières Sologny Solutré-Pouilly Saint-Martin-Belle-Roche Varennes-lès-Mâcon Vergisson Verzé Vinzelles